

Document 1

Regardez la vidéo suivante consacrée à l'expérience menée en 1951 par le psychologue Solomon Asch : http://www.youtube.com/watch?v=7AyM2PH3_Qk.

1. Quel est l'objectif de cette expérience ?
2. Selon vous, pourquoi le cobaye est-il placé en avant-dernière position ?
3. Pourquoi un individu peut-il donner une réponse qui ne correspond pas à ce qu'il croit ?

Document 2

Il n'y a pas de forme de l'activité sociale qui puisse se passer d'une discipline morale qui lui soit propre. En effet, tout groupe social, qu'il soit étendu ou restreint, est formé de parties ; l'élément ultime dont la répétition constitue ce tout est l'individu. Or, pour qu'un tel groupe puisse se maintenir, il faut que chaque partie ne procède pas comme si elle était seule, c'est-à-dire comme si elle était elle-même le tout ; mais il faut au contraire qu'elle se comporte de manière à ce que le tout puisse subsister. Mais les conditions d'existence du tout ne sont pas celles de la partie, par cela seul que ce sont deux sortes de choses différentes. Les intérêts de l'individu ne sont pas ceux du groupe auquel il appartient et souvent même il y a entre les premiers et les seconds un véritable antagonisme. Ces intérêts sociaux dont l'individu doit tenir compte, il ne les aperçoit que confusément, et parfois, il ne les aperçoit pas parce qu'ils lui sont extérieurs, parce que ce sont les intérêts de quelque chose qu'il n'est pas. Il n'en a pas la sensation toujours présente, comme il a la sensation de tout ce qui le concerne et l'intéresse. Il faut donc bien qu'il y ait une organisation qui les lui rappelle, qui l'oblige à les respecter, et cette organisation ne peut être qu'une discipline morale.

É. Durkheim, *Leçons de sociologie* (1922), PUF, 1990.

1. Pourquoi faut-il établir des règles et instituer des « organisations » pour les faire respecter ?
2. Donnez des exemples de règles et d'institutions contribuant au respect de celles-ci.

Document 3

Durkheim pensait qu'il n'était guère possible de donner une bonne théorie de l'ordre social sans introduire une analyse des châtements informels tels que le rire, le sarcasme, le mépris. D'ailleurs, dès le début des *Règles de la méthode sociologique*, Durkheim éprouve le besoin de parler du rire, qui n'est pourtant pas son sujet favori. Que dit-il ? « Si, en m'habillant, je ne tiens aucun compte des usages suivis dans mon pays et dans ma classe, le rire que je provoque, l'éloignement où l'on me tient produisent, quoique d'une manière plus atténuée, les mêmes effets qu'une peine proprement dite ». Comme tant d'autres, Durkheim considère que le rire châtie les mœurs, sanctionne les infractions aux conventions et aux usages. Le rire a la même fonction, les mêmes effets que toute autre peine : c'est l'équivalent informel d'une peine légale. Bien entendu, entre ces deux formes de peines, il n'y a pas identité au sens strict. Toutes les propriétés d'un châtement informel comme le rire ne sont pas identiques aux propriétés d'une peine légale comme l'emprisonnement. Ainsi, le rire peut être le fait de chacun et de tout le monde alors que les peines légales ne peuvent être administrées que par un corps défini et constitué. Durkheim dirait : le rire est une sanction « diffuse » alors que l'emprisonnement est une sanction « organisée ». Diffus signifie en réalité : appliqué directement sans la médiation d'un corps défini et constitué. Les sanctions diffuses, à la Durkheim, déterminent un domaine de droits et de devoirs échappant à la juridiction des corps définis et constitués et, par là même, à la « grande » sociologie du Droit et des Institutions. Selon Radcliffe-Brown, par exemple, les sanctions peuvent être ou bien organisées (ce sont des « actions sociales menées suivant une procédure traditionnelle et reconnue ») ou bien diffuses (ce sont des expressions spontanées d'approbation ou de désapprobation de la part des membres de la communauté agissant individuellement). Nous reconnaissons Durkheim, évidemment. Radcliffe-Brown ajoute : les sanctions se divisent aussi en sanctions positives (manifestations d'approbation à l'égard d'un mode de comportement) et sanctions négatives (manifestations de désapprobation). À partir de ces deux critères, Radcliffe-Brown définit quatre modes de sanctions (diffuses négatives ou positives; organisées négatives ou positives).

D'après R. Ogien, « Sanctions diffuses. Sarcasmes, rires et mépris », *Revue française de sociologie*, n° 31-4, 1990.

1. Pourquoi le rire permet-il le contrôle social ?
2. Distinguez sanction « diffuse » et sanction « organisée ».
3. Recopiez et complétez le tableau de la typologie de Radcliffe-Brown à l'aide d'exemples :

	Sanctions positives	Sanctions négatives
Sanctions diffuses		
Sanctions organisées		

Document 4

Pendant la plus grande partie de l'histoire des sociétés humaines, les relations sociales sont restées enfermées dans une forte contrainte de proximité. Pareille situation donnait un grand poids à la communauté des voisins, au village ou au quartier. Ses règles informelles s'imposaient d'autant plus impérieusement que la solidarité des proches constituait le seul filet de sécurité dans des sociétés de précarité. À partir de la seconde partie du XX^e siècle, cette contrainte géographique s'est progressivement allégée. Au lieu d'inscrire toutes ses relations dans un cercle communautaire, chacun participe à plusieurs réseaux - on travaille avec les uns, on voisine avec d'autres. On se distrait ou on part en vacances avec d'autres encore - tous partiels ; à chacun on ne consent donc qu'une loyauté limitée et il n'en demande pas davantage ; les qualités que l'on attend d'un bon collègue de travail ne sont pas celles que l'on exige de son voisin de palier ou encore de son compagnon de plage. Quand tout un chacun peut échapper à la contrainte de proximité, le règne de la collectivité locale s'achève : ses règles informelles ne règnent plus sur le contrôle social.

D'après P. Robert, *L'insécurité en France*, La Découverte, coll. Repères, 2002.

1. Dans quel type de société le contrôle informel prédomine-t-il ?
2. Comment peut-on expliquer son affaiblissement ?
3. Comment le contrôle social s'opère-t-il alors ?

Document 5

Les élèves de classe maternelle sont dangereux. Certains ne tiennent pas en place et exigent une attention permanente. Une école de la ville de Richmond, en Californie, a trouvé une solution radicale pour s'éviter bien des tracas : les équiper d'une puce RFID, la même technologie que celle utilisée pour tracer les livraisons dans l'agro-alimentaire. La puce est cousue dans un petit maillot de basketball, revêtu à l'entrée par les élèves. Elle communique avec des capteurs disséminés dans l'école, ce qui dispense les professeurs de faire l'appel à l'entrée de l'établissement et de noter le passage à la cantine. Mais ce système pousse la surveillance plus loin que les badges RFID, qui équipent des cantines françaises et suscitent déjà une franche opposition. Car cette fois, les mouvements sont en permanence surveillés et plus seulement lors de points de passage. Sur un terminal de contrôle, les enfants sont identifiés par des points jaunes. Un reportage les montre s'agitant dans des cases qui représentent les salles de l'établissement. Un enfant donc la puce bouge beaucoup sera-t-il un jour rangé par un algorithme dans la catégorie des hyperactifs ? Sera-t-on exclu si l'on choisit de ne plus porter son maillot ? Si la surveillance des déplacements par RFID fait une percée dans les hôpitaux, les prisons et quelques entreprises, le sujet demeure très controversé à l'école.

D'après B. Ferran, « Une puce RFID pour surveiller les maternelles », *Technotes*, <http://blog.lefigaro.fttechnotesJ2010f09/une-puce-rfidpour-surveiller-des-maternelles.html>.

1. Quels sont les aspects positifs pour le personnel de l'école du port par les enfants d'une puce RFID ?
2. Pourquoi ce système peut-il être critiquable ?
3. Peut-on institutionnaliser un tel usage des nouvelles technologies ?

Document 6

Il ressort que les principaux mécanismes par lesquels les contrôles sociaux pèsent sur les choix des délinquants sont au nombre de quatre.

- Ils augmentent les difficultés de réalisation des délits.
- Ils augmentent les risques auxquels s'exposent les délinquants.
- Ils font baisser leurs espérances de gain.
- Ils jettent un discrédit moral sur les actes délictueux et y associent des sentiments de culpabilité et de honte.

Par exemple, imaginons deux adolescents qui cherchent un remède à leur ennui et hésitent entre trois possibilités :

- voler une automobile pour y faire une joyeuse balade (crime A) ;
- aller écrire des graffitis sur les murs de leur école (crime B) ;
- aller à la piscine (non-crime).

Nous dirons que la pression exercée par les contrôles sociaux incite le délinquant à ne pas choisir l'option la plus criminelle. En effet, si le crime A est plus grave que le crime B, on aura tendance à le sanctionner plus rigoureusement et à s'en protéger plus systématiquement. Le vol d'automobile est un délit plus grave que le graffiti et il est réprouvé et puni plus sévèrement. Les automobiles sont mieux protégées contre le vol que les murs d'école ne le sont contre les graffitis. Plus un crime est grave, plus les coûts associés à sa commission risquent d'être élevés. Les contrôles sociaux canalisent le délinquant potentiel vers l'option la moins criminelle parmi celles qui se présentent à lui. Ils orientent son choix vers le non-crime ou, à défaut, vers le crime le moins grave.

D'après M. Cusson, « L'effet structurant du contrôle social », *Criminologie*, vol. 26, n° 2, 1993.

1. Quel est, d'après l'auteur, l'effet attendu du contrôle social sur le crime ?
2. Comment le contrôle social réduit-il les crimes graves ?
3. Selon le texte, la peine encourue doit-elle être faible ou forte pour dissuader le crime ?

Document 7

Le cursus qui conduit à l'échec est schématiquement le suivant : des mauvaises notes aux « bêtises », des bêtises aux absences, des absences aux convocations, des convocations aux problèmes avec la police, de la police à la justice. Plus l'écart se creuse par rapport aux exigences scolaires, plus la présence en classe apparaît inutilement humiliante, plus la probabilité de fuir la situation scolaire ou de perturber l'activité pédagogique s'accroît. L'échec scolaire produit ainsi un sentiment d'indignité particulièrement destructeur et provoque souvent une sorte de dépression scolaire. La protection du quartier et la reconnaissance au sein du groupe de pairs sont alors d'autant plus recherchées que récole est vécue comme lieu de disqualification : le capital social acquis dans la rue compense la stigmatisation par l'école.

D'après G. Mauger, *La sociologie de la délinquance juvénile*, La Découverte, coll. Repères, 2009.

1. Quel est l'effet du contrôle social sur les élèves en difficulté scolaire ?
2. Élaborez un schéma pour montrer comment l'échec scolaire peut conduire à un enfermement dans la culture de rue.
3. Trouvez un autre exemple de stigmatisation qui enferme un individu dans sa pratique.

Document 8

Pour qu'il y ait crime, il faut donc d'abord que la société incrimine des comportements. Le crime suppose ainsi un droit. Or, ce droit a une histoire au cours de laquelle il ne cesse de se transformer. Commençons par le processus plus rare (celui de la disparition de certains crimes). Tout au long du XIX^e siècle et au début du XX^e, le vagabondage et la mendicité ont constitué une des principales causes de condamnation par des tribunaux français. Pourtant, depuis l'entrée en vigueur du nouveau code pénal, le 1^{er} mars 1994, ce ne sont plus des délits. La consommation de drogue suivra-t-elle le même chemin ? Elle est aujourd'hui fortement pénalisée en France, en vertu de la loi du 31 décembre 1970. Le simple usager risque jusqu'à 4 000 € d'amende et un an d'emprisonnement. Tout un ensemble de raisons poussent aujourd'hui dans le sens d'une sortie de la prohibition au profit d'une réglementation en matière de cannabis : l'ampleur et la banalité de la consommation (un jeune homme sur trois), la reconnaissance d'une hiérarchie médicale dans la dangerosité des produits qui situe le cannabis bien en deçà des autres drogues interdites ou parfaitement autorisées (l'alcool et le tabac), les expériences concluantes dans d'autres pays européens. En sens inverse des exemples précédents, on assiste le plus souvent à des processus de renforcement, voire de création de nouvelles incriminations. Le code de la route se transforme régulièrement dans le sens d'une répression des comportements à risque (alcool, vitesse, téléphone au volant...).

D'après L. Mucchielli, « La criminalité, une construction sociale », *Sciences Humaines*, n° 123, janvier 2002.

1. Quelle est l'idée générale du texte ? Quelles sont les deux idées secondaires ?
2. Donnez des exemples précis du renforcement de la législation routière.
3. À l'aide des exemples abordés dans ce texte, expliquez pourquoi ce qui est considéré comme un crime peut évoluer au cours du temps.

Document 9

Edwin Sutherland s'interrogeait il ya près de soixante-dix ans sur le traitement particulier réservé à la délinquance en col blanc, des « actes commis par des individus de statut social élevé en rapport avec leurs activités économiques et professionnels ». Sa réponse garde toute sa pertinence : ce sont des crimes mais « on les traite comme si ce n'était pas le cas avec pour effet et peut-être pour but d'éliminer tous les stigmates faisant référence au crime ». Trois points confirment cette observation pour la France contemporaine : le processus de pénalisation de la vie économique engagé au début du XX^e siècle, concerne d'abord les infractions en rapport avec la consommation (loi sur les fraudes, 1905), puis, au milieu de l'entre-deux-guerres, les détournements commis par les responsables d'entreprise (abus de bien social) et, enfin, la vie des sociétés suivie des marchés financiers et de la bourse dans les années 1960-1970. Mais ce mouvement a été largement inversé depuis la fin des années 1990 et le début des années 2000. Nicolas Sarkozy déclarait ainsi devant l'université d'été du MEDEF : « La pénalisation de notre droit des affaires est une grave erreur, je veux y mettre un terme ». Force est d'abord de constater le désinvestissement progressif du domaine par les services de police. Ces services qui traitaient il y a vingt ans 100 000 faits annuels en rapports avec la législation économique et financière (banqueroute, abus de biens sociaux...) n'en traitent plus qu'un peu plus de 20 000 en 2009. Parallèlement, les dispositifs spécifiques de lutte contre la délinquance économique et financière sont en voie de démantèlement.

D'après T. Godefroy, « La délinquance économique et financière serait-elle en voie de disparition ? », *Délinquance, justice et autres questions de société*, 05/11/2010, http://www.laurent-mucchielli.org/public/La_delinquance_economique_et_financiere.pdf.

1. Selon vous, qu'est-ce que la délinquance en « col blanc » ?
2. Expliquez la phrase soulignée.
3. Quels sont les trois points qui confirment cette observation ?

Document 10

Durkheim s'interroge plus précisément sur les particularités des comportements déviants au sein de la société industrielle. Il établit un lien entre de nouvelles formes de déviance et le passage de la solidarité mécanique, caractéristique des sociétés traditionnelles à la solidarité organique qui prévaut dans les sociétés modernes. La division du travail social¹ s'accompagne, pour Durkheim, d'une progression de l'individualisme puisque la conscience collective qui unissait les membres des sociétés laisse progressivement la place à la diversité des consciences individuelles. Le défaut de régulation sociale qui caractérise les sociétés en mutation (comme, par exemple, la société française de la fin du XIX^e siècle) a pour principal effet d'altérer sa cohésion ; c'est ce que Durkheim met évidence à travers le concept d'anomie. Absence de lois au sens étymologique, l'anomie signifie chez Durkheim l'affaiblissement de l'emprise des normes sociales sur les conduites individuelles. Il parle ainsi de suicide anémique pour caractériser la progression des suicides liés au dérèglement de la vie sociale : avec la disparition des régulations traditionnelles, les individus se trouvent dans une situation où leurs désirs ne sont plus limités par la société. Ils perdent alors leurs repères sociaux, d'où le développement de comportements témoignant de la désorganisation sociale tels que le suicide, le crime...

D'après P. Riutort, *Premières leçons de sociologie*, PUF, 2010.

1. C'est l'idée que la division du travail ne concerne pas seulement la sphère de la production, mais touche l'ensemble des activités sociales (administration, justice, science...).

1. En quoi les formes de solidarité diffèrent-elles pour Durkheim ?
2. Quelle est l'explication de la déviance, selon Durkheim ?
3. Donnez un exemple d'anomie économique et d'anomie familiale.

Document 11

L'insertion dans un groupe délinquant suppose que les « liens » établis avec la société ordinaire (famille, école, milieu professionnel, etc.) soient distendus ou rompus. Ce lien social, dont la rupture peut conduire à la délinquance, est d'abord familial. Le « contrôle familial » est à la fois « direct » et « virtuel ». Le contrôle virtuel renvoie à l'intériorisation du contrôle familial, c'est-à-dire aussi à l'identification aux personnages paternel et maternel. Le lien social est également scolaire, mais l'échec conduit à rejeter l'autorité scolaire. Lien familial et lien scolaire ne sont pas indépendants. Cette approche permet de comprendre pourquoi les femmes sont moins délinquantes que les hommes : le contrôle familial qui s'exerce sur les femmes est plus prégnant et leur investissement dans les pratiques familiales est plus grand. Mais elle permet également de comprendre que les jeunes issus des classes populaires précarisées soient surreprésentés parmi les délinquants : le contrôle familial qui s'exerce sur eux est, en effet, souvent défaillant et l'échec scolaire probable les conduit à se soustraire au contrôle social scolaire. Elle permet enfin de rendre compte, au moins pour partie, de la courbe des âges de la délinquance : le contrôle social qu'exercent famille d'origine et école (caractéristique de l'enfance) relayé par celui qu'exercent travail et famille conjugale (caractéristique de l'âge adulte) permet de comprendre que la jeunesse (entre enfance et âge adulte) soit aussi l'âge le plus propice aux pratiques délinquantes.

D'après G. Mauger, *La sociologie de la délinquance juvénile*, La Découverte, coll. Repères, 2009.

1. Comment l'auteur explique-t-il la sous-représentation des femmes parmi les délinquants ?
2. Comment explique-t-il la sur-représentation des jeunes ?
3. Résumez la thèse de l'auteur en utilisant la notion d'anomie (cf. document 10).

Document 12

Le fait central en matière de déviance est que celle-ci est créée par la société. Je ne veux pas dire par là, selon le sens habituellement donné à cette formule, que les causes de la déviance se trouveraient dans la situation sociale du déviant ou dans les « facteurs sociaux » qui sont à l'origine de son action. Ce que je veux dire, c'est que les groupes sociaux créent de la déviance en instituant des normes dont la transgression constitue la déviance, en appliquant ces normes à certains individus et en les étiquetant comme des déviants. De ce point de vue, la déviance n'est pas une qualité de l'acte commis par une personne, mais plutôt une conséquence de l'application par les autres de normes et de sanctions à un « transgresseur ». Le déviant est celui auquel cette étiquette a été appliquée avec succès, et le comportement déviant est celui auquel la collectivité attache cette étiquette. Des individus peuvent être désignés comme déviants alors qu'en fait ils n'ont transgressé aucune norme. Et ceux qui ont effectivement transgressé une norme peuvent ne pas être tous appréhendés comme « déviants ». Bref, le caractère déviant ou non d'un acte donné dépend en partie de la nature de l'acte (c'est-à-dire de ce qu'il transgresse ou non une norme) et en partie de ce que les autres en font.

D'après H. S. Becker, *Outsiders* (1963), Métailié, 1985.

1. Comment devient-on déviant, selon Becker ?
2. Que signifie la phrase soulignée ?
3. Donnez un exemple pour chacun des cas répertoriés par Becker dans le tableau.

Comportement	Obéissant à la norme	Transgressant la norme
Perçu comme déviant		
Non perçu comme déviant		

Document 13

Jusqu'au collège, tout allait bien. C'est après que les soucis ont commencé. Au début de l'année, on m'a demandé des fournitures scolaires. Je l'ai dit à mon père mais il ne les a pas achetées à temps. Cela a commencé à me poser des problèmes parce que je n'avais jamais mes affaires en classe, notamment en mathématiques. Il faut dire que je n'étais pas très bon dans cette matière, mais c'était en début d'année et le problème n'était pas là : il me manquait mes affaires et mon professeur semblait ne pas m'aimer. J'avais l'impression qu'il me harcelait. Un jour j'ai craqué et je lui ai très mal répondu. Les conseils de discipline ont commencé, les problèmes se sont accumulés. Mon comportement a changé. Je réagissais de plus en plus mal, comme un ado, entre colère et mutisme. J'ai commencé à répondre, à me faire renvoyer du collège. J'ai commencé à traîner avec un copain, Jef. C'est lui qui m'a fait changer de style de vêtements. En première année de collège, je portais toujours des souliers, mon nœud papillon, ma chemise et mon pantalon à pinces. J'ai changé pour être comme tout le monde, jeans, bandana, paire de Creeks, petit blouson à carreaux. C'était la mode. Ensuite, j'ai fait comme tout le monde : pour en avoir, j'ai volé. J'ai fait comme les copains, j'avais des choses à me prouver et je voulais faire mieux que les autres.

D'après L. Madzou, *J'étais un chef de gang*, La Découverte, 2008.

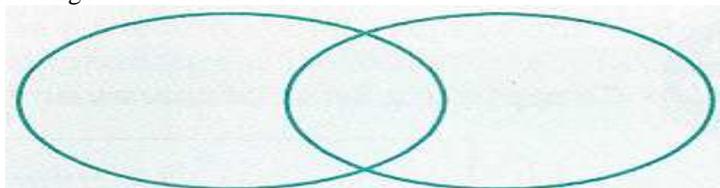
1. Repérez les différentes étapes de la carrière délinquante du narrateur. (cf. document 12).

Document 14

La distinction entre déviance et délinquance repose ainsi sur la réaction sociale : diffuse, informelle et de faible intensité en matière de déviance, elle est institutionnalisée et codifiée en matière de délinquance. En d'autres termes, les délits et les crimes (i.e. la délinquance) sont les pratiques déviantes retenues par le code pénal et sanctionnées comme telles. Telle est la définition proposée par Philippe Robert : « Le crime est un comportement saisi par le droit qui menace son auteur d'une peine, autrement dit un comportement incriminé ». Dans cette perspective, déviance et délinquance ne sont pas étanches. Une pratique déviate peut être « pénalisée », s'inscrivant alors dans le répertoire des pratiques délinquantes, comme ce fut le cas récemment pour le délit d'occupation abusive des halls d'immeuble (loi sur la sécurité intérieure de mars 2003). À l'inverse, un délit peut être « dépenalisé » : ainsi Nicolas Sarkozy a-t-il déclaré devant le MEDEF vouloir mettre un terme à la pénalisation du droit des affaires (30 août 2007). Mais une pratique peut également être pénalisée en droit et tolérée en fait. Ainsi la banalisation de la consommation de cannabis incriminable en France a-t-elle conduit à une tolérance de fait à l'égard des usagers. Pourtant force est de remarquer que d'autres pratiques font plus constamment l'objet de sanctions pénales, le meurtre et le vol.

D'après G. Mauger, *La sociologie de la délinquance juvénile*, La Découverte, coll. Repères, 2009.

1. Quelle est la différence entre déviance et délinquance ?
2. Intégrez les phrases soulignées au schéma suivant.



Document 15

Le total des « faits graves » vu par l'Éducation nationale révèle une fréquence faible. Pour les faits de violence physique sans armes (ce qui implique en principe les « bagarres » entre élèves) on pourrait considérer que 0,30 % des élèves sont concernés, 0,23 % pour les insultes et menaces graves, 0,11 % pour les vols et tentatives, ou encore 0,03 % pour le racket ou la tentative. On sait bien que les statistiques officielles de la délinquance cachent un « chiffre noir ». Il atteint ici des proportions caricaturales, montrant bien les difficultés des recensements officiels. Ainsi nos propres enquêtes révèlent un nombre d'élèves victimes très supérieur à celui des signalements informatiques du ministère. 6,3 % des individus d'un échantillon représentatif de 3 265 élèves de collège (12-16 ans) déclarent avoir été rackettés, 73,2 % déclarent avoir été injuriés, 16,7 % prétendent avoir été insultés de manière raciste, et 24,2 % disent avoir été frappés. Les sources officielles sont d'autant moins pertinentes qu'elles dépendent largement des incitations hiérarchiques à les produire et de la peur qu'ont les écoles d'alimenter une mauvaise réputation par un trop grand nombre de signalements. Cela ne veut pas dire que les statistiques officielles soient sans valeur. On peut penser qu'actuellement certains des faits les plus graves sont bien repérés et enregistrés : homicides (rarissimes), agressions physiques contre les enseignants et les personnels, incendies volontaires. En outre, l'incitation au signalement crée une écoute des victimes qui peut avoir des effets positifs à long terme. On sait de plus que les statistiques policières sont en assez bonne corrélation tendancielle avec la délinquance réelle.

É. Debardieux, « Les enquêtes de victimation en milieu scolaire », *Déviance et société*, n° 3, 2004.

1. Quelle est l'importance relative de l'écart entre les données du ministère de l'Éducation nationale et celles des enquêtes de victimation à propos des violences à l'école ?
2. Pourquoi les écoles ont-elles peur « d'alimenter une mauvaise réputation par un trop grand nombre de signalements » ?
3. Pourquoi selon vous les faits les plus graves sont-ils relativement bien enregistrés ?